

L'eau@la bouche

Lutte contre la pauvreté et les situations de précarité : appel à projets 2010

2010 est l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le Fonds Houtman, qui a déjà lancé en 2009 un premier appel à projets sur ce thème (6 projets sélectionnés et en voie de démarrage), souhaite poursuivre son **soutien aux enfants et aux familles les plus précarisés en Communauté française**, en lançant un nouvel appel, destiné cette fois à différents publics précis.

De façon générale, le Fonds Houtman soutiendra des **actions ou des recherches-actions** visant à **repérer et à agir concrètement sur les facteurs de la paupérisation et ses conséquences sur l'enfance.** Il s'agira aussi de sortir les familles et les enfants concernés de l'isolement dans lequel ils peuvent se trouver, et de leur permettre ainsi d'avoir les mêmes chances que tous les enfants, tant sur le plan psychomédico-social que sur les plans scolaire, extrascolaire, culturel, etc.

Les actions ou les recherches-actions soutenues devront porter sur un des aspects suivants :

- 1) Pauvreté/Précarité et logement, avec une attention plus particulière pour les enfants et les familles sans-abris
- 2) Précarité et nouvelles formes familiales/nouveaux rôles parentaux
- 3) Précarité, négligences et violences intrafamiliales (y compris enfants exposés aux violences conjugales)
- 4) Précarité et milieux d'accueil ou d'éducation

- 5) Précarité, lieux d'hébergement et réinsertion socio-familiale
- 6) Précarité, culture et loisirs (y compris question des nouveaux modes de communication)
- 7) Précarité et soins de santé, en particulier précarité et handicap/maladie grave
- 8) Précarité et adolescence/délinquance

Avec une attention plus particulière aux enfants/familles cumulant les précarités/stigmatisations.

Pour être soutenues par le Fonds Houtman, les actions ou recherches-actions devront aussi reposer sur des équipes compétentes disposant d'une expérience convaincante dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. **Les projets associeront les enfants et les familles comme acteurs tant des travaux que des solutions à mettre en œuvre.**

Les actions ou les recherches-actions soutenues devront en outre :

- Se dérouler en Communauté française de Belgique.
- Garantir l'implication de l'ensemble des acteurs concernés, y compris les enfants et les familles.
- Renforcer les partenariats et le travail en réseau au bénéfice des familles et des enfants (soutien à la parentalité).
- Être réalisées par des acteurs stables et expérimentés.
- S'appuyer sur des réalisations concrètes.

Un montant total de **200 000 €** est consacré à l'appel à projets. Sauf exception, un montant maxi-

Stratégies concertées de lutte contre les mutilations génitales féminines : une publication du GAMS

La nouvelle publication du GAMS est le fruit d'un travail participatif et multidisciplinaire de plus de 2 ans. Le GAMS, avec le soutien de l'Observatoire du sida et des sexualités (Facultés universitaires Saint-Louis) et d'un groupe d'appui multidisciplinaire, a initié un processus de concertation intersectoriel réunissant divers acteurs belges concernés par les mutilations génitales féminines et désireux de mieux répondre aux besoins des femmes excisées et de leurs petites filles. 5 ateliers participatifs ont été organisés en 2008 et 2009 pour aboutir à un cadre de référence commun pour l'analyse et l'action, cadre présenté dans les « Stratégies concertées ». Ce cadre peut être utilisé par les acteurs de terrain pour construire leur programme d'action, pour redéfinir ou affiner leurs stratégies d'intervention ou pour réorienter leurs activités. Un site Internet spécialement dédié aux stratégies est également accessible à l'adresse : www.strategiesconcertees-mgf.be Pour toute information complémentaire ou pour toute institution/association désireuse de rejoindre le processus : contacter le GAMS au 02 219 43 40 ou par mail sur info@gams.be.

mal de **25 000 €** sera accordé par action ou recherche-action soutenue. La durée des actions ou des recherches-actions ne pourra pas excéder **2 ans**.

Les dossiers de candidature (disponibles sur simple demande) sont à retourner au Secrétariat du Fonds Houtman (95 Chaussée de Charleroi, 1060 Bruxelles) **avant le vendredi 29 octobre 2010 au plus tard**. Pour toute information complémentaire ou pour le texte complet de l'appel : contacter le Fonds.

www.fondshoutman.be

Les cahiers du Fonds Houtman n° 10



La salle de jeux du Service de Pédiatrie © CHU Tivoli (La Louvière)

ÉDITO

Vulnérabilité du lien parents-bébé

La naissance d'un enfant est une période de profonds bouleversements émotionnels et affectifs au cours de laquelle l'équilibre psychique des parents peut être ébranlé. Dans la plupart des cas, ils trouvent en eux-mêmes les ressources qui leur permettent de mettre en place des interactions harmonieuses avec leur bébé. Mais dans certaines situations, particulièrement celles des jeunes parents en rupture familiale et/ou sociale, fragilisés par un parcours de vie chaotique, la venue d'un bébé les confronte à une réalité qui les submerge, compromettant ainsi le développement psychoaffectif de leur enfant.

La mise en place d'un dispositif de prise en charge précoce des dysfonctionnements relationnels parents-bébé permet de prévenir la survenue de difficultés psychiques chez le jeune enfant. C'est dans cette perspective que l'Unité « Parents-Bébé » du CHU Tivoli (La Louvière), soutenue depuis janvier 2008 par le Fonds Houtman, centre son action. L'équipe met l'accent sur les premières semaines du post-partum, qui représentent un moment privilégié pour soutenir le lien d'attachement et le processus de parentalité. C'est aussi la période où se constituent et s'organisent les prémises de la vie mentale de l'enfant.

Accompagner les familles vulnérables et leur offrir un espace de soutien des interactions précoces parents-bébé s'inscrit, on peut le constater, dans une démarche à la fois préventive et thérapeutique. C'est dans le même contexte d'encadrement des relations précoces que se situent les actions destinées aux mères en détention avec un enfant en bas âge. Ce thème fait l'objet de la deuxième partie de ce Cahier.

Prof. Francine Gillot-de Vries, Membre du Comité de Gestion du Fonds Houtman représentant l'ULB

LE DOSSIER

Vulnérabilité du lien parents-bébé **2-3**

ECHOS FONDS **4**

- Lutte contre la pauvreté et les situations de précarité : appel à projets 2010
- Stratégies concertées de lutte contre les mutilations génitales féminines : une publication du GAMS

Comment soutenir et accompagner la relation mère-enfant dans un contexte d'incarcération ? Au nom du « lien » mère-bébé qui se tisse au fil des regards échangés et des gestes quotidiens, au nom de cet « attachement » indispensable à la sécurité de base et à la construction de tout être humain, notre société peut-elle accepter de faire vivre des bébés et des jeunes enfants en prison ? Ou plutôt, sommes-nous en mesure de garantir que cette expérience et cet environnement en tout début de vie ne vont pas orienter négativement leur développement psychoaffectif ultérieur ? L'exercice de la responsabilité parentale avec son lot de choix et de décisions est-elle possible en milieu carcéral ? Force est de constater que « l'intérêt supérieur » de l'enfant est très peu pris en compte dans les décisions pénitentiaires et judiciaires et qu'aucun projet d'accueil cohérent ne régit les conditions de vie de ces enfants.

Dr Marylène Delhaxhe, Membre du Comité de Gestion du Fonds Houtman représentant le Collège des Conseillers Pédiatres de l'ONE.



Éditeur responsable : M. Vaincel, Avenue de la Toison d'Or 60C, 1060 Bruxelles (Belgique).
Tél. +32 (0)2 543 11 71
Fax : +32 (0)2 543 11 78
www.fondshoutman.be

Coordination : Texto asbl
Tél. +32 (0)4 220 96 50
Fax : +32 (0)4 222 30 45
www.texto.be

Création graphique :
www.texto.be

Travail journalistique :
Agence Alter - Pascale Meunier

Vulnérabilité du lien parents-bébé

**Parents en grandes difficultés psychiques ou parents détenus en prison...
Dans ces situations très spécifiques, qu'offre notre société aux adultes démunis
face à leur parentalité ?**

L'Unité Parents-Bébé du CHU Tivoli : un service unique dans le Hainaut

A la naissance d'un enfant, des souffrances passées peuvent rejaillir et interférer au niveau du lien parents-enfant. Ces situations de séparation, traumatiques tant pour le bébé que pour ses parents, entraînent souvent une grande détresse nécessitant des soins spécifiques. Une prise en charge précoce de ces dysfonctionnements relationnels permet dans la majorité des cas une évolution favorable de l'enfant au sein de sa famille. Il existe très peu de structures spécialisées capables d'accueillir ces familles en Belgique et rien, jusqu'il y a peu, dans le Hainaut... Avec le soutien du Fonds Houtman (ONE), une nouvelle Unité Parents-Bébé s'est créée au cœur du Service de Pédiatrie du CHU Tivoli à La Louvière. Depuis mars 2008, l'équipe du Dr Liliane Parise a accueilli trente enfants et leur famille.

Trois à quatre dyades mère-enfant peuvent être hébergées simultanément, avec parfois la présence du père. Les motifs d'admission sont variés : il peut s'agir d'une insuffisance des interactions mère-père-enfant ou d'interactions incohérentes. Il peut s'agir aussi de mères présentant une grande détresse psychique ou des troubles de l'attachement liés ou non à des troubles d'ordre psychique pendant la grossesse ou en post-partum. Les enfants de l'Unité sont âgés de moins de trente mois et présentent pour la plupart des troubles psychosomatiques, un retard de développement ou des difficultés précoces (troubles graves du sommeil, anorexie du jeune enfant). Prendre en charge les pathologies liées à la naissance du nourrisson est un gage de prévention majeure. « Si ce malaise dans la relation n'est pas traité à temps, souligne le Dr Parise, si la dyade ou la triade ne trouve pas de tuteurs de résilience, une dynamique préjudiciable pour le développement de l'enfant risque de s'installer. »

Le bébé est au centre des interventions de l'équipe, qui oriente son travail sur deux axes : les soins quotidiens à l'enfant (une équipe de nursing fait office de contenant pour ces mères qui ont aussi besoin de repères à ce niveau) et le volet psychothérapeutique. Selon les situations familiales, les psychologues offrent des entretiens individuels aux mamans, des entretiens conjoints mère-bébé, des entretiens avec le papa, des entretiens familiaux, des entretiens avec les mandants lorsque l'intervention fait partie d'une aide contrainte. Les parents se voient aussi proposer diverses activités qui vont dans le sens de la découverte du bébé avec ses potentialités,

de l'établissement ou de la consolidation du lien entre eux. Un énorme travail administratif est effectué en parallèle : emploi, chômage, mutuelle, logement... certains parents n'ont plus rien et il y a lieu de resserrer autour d'eux les mailles du filet social en prévision de la sortie de l'hôpital.

Une recherche-action

Les observations recueillies lors du travail thérapeutique alimentent un travail de recherche sur les parents en difficultés relationnelles avec leur bébé. L'objectif principal est le recueil de données sur les caractéristiques de la population accueillie, sur la pathologie du lien parents-enfant et sur les moyens mis en œuvre pour la traiter.

Les premiers résultats montrent que les mères de l'Unité présentent toutes des difficultés majeures dans leurs relations avec leur bébé. Les interactions se caractérisent souvent par la pauvreté des échanges, la discontinuité des comportements, un mode relationnel privilégiant la proximité voire la fusion, un portage du bébé sans ajustement tonico-postural. La plupart du temps, cette relation est marquée par une alternance d'interactions excessives et de « vide relationnel ».

Chez les bébés, les potentialités de base sont bien présentes mais ils ne sont pas assez stimulés. Le risque est grand



Le nursing pédiatrique, contenant pour les bébés © CHU Tivoli (La Louvière)

qu'une partie de leurs ressources cognitives, insuffisamment mobilisée, se perde et que leur développement soit perturbé. L'équipe pointe aussi le manque de soutien à domicile à la sortie de l'Unité. La poursuite du travail psychothérapeutique s'avère indispensable pour préserver les potentialités des enfants : « On peut raisonnablement penser que si les stimulations restent pauvres l'enfant va non seulement les perdre progressivement mais également manifester divers troubles du développement tels qu'un retard de langage, un non investissement de l'activité exploratoire et des troubles comportementaux », disent les psychologues.

Vers une prise en charge à plus long terme ?

Les résultats de la recherche montrent également l'importance d'une prise en charge à long terme. L'hospitalisation dans l'Unité Parents-Bébé est à envisager comme un tremplin vers le renforcement des compétences du bébé et de ses parents. Elle aide à déterminer les besoins du bébé, des parents et de la famille, à entamer un travail psychothérapeutique relationnel et à créer un réseau permettant à l'enfant de grandir en famille dans des conditions de développement satisfaisantes. « L'encadrement de ces familles au-delà de l'hospitalisation devrait être garanti de même qu'un suivi à domicile couplé ou non avec la possibilité de participer à des activités proches de la vie quotidienne dans un centre de jour », dit la responsable de l'Unité, qui souhaite pouvoir développer ce service ambulatoire prochainement.

Contact :

- **Dr Liliane Parise et son équipe**
CHU Tivoli - Service de Pédiatrie - Avenue Max Buset 34
à 7100 La Louvière
Tél : 064 27 65 78 (Chantal Marchetti - Assistante sociale)

Les enfants qui vivent en prison

Dans les prisons pour femmes en Communauté française comme dans celles du monde entier, des enfants sont hébergés avec leur mère. En grande majorité, il s'agit de nourrissons de moins d'un an. La naissance de l'enfant pendant la détention, une mère qui vit seule avec son ou ses enfants lors de son arrestation ou un couple père-mère incarcéré en même temps sont les circonstances qui conduisent le plus fréquemment à cette situation. L'accueil des nourrissons en prison permet la création ou le maintien du lien d'attachement entre la mère et son bébé, lien d'attachement indispensable pendant les premiers mois de vie à la construction de l'identité et la sécurité de base de tout individu.

Comme le rappelle le Délégué général aux droits de l'enfant, les enfants ne peuvent être considérés comme incarcérés et les objectifs principaux de l'accompagnement sont de veiller au respect de leurs droits, de minimiser l'impact carcéral et

de permettre une vie sociale et affective propice à leur développement et à leur bien-être. Mais qu'advient-il d'eux et de leur développement au quotidien ? L'environnement carcéral entraîne des expériences inadéquates : confinement, espace inadéquat, manque d'hygiène, enfermement, bruits sélectifs, relations interpersonnelles violentes, vie sociale irréaliste, carence de stimuli visuels, auditifs et olfactifs. Les répercussions sur l'enfant sont à la fois directes et indirectes par le vécu personnel de la mère. Pendant la détention, celle-ci rencontre en effet de nombreuses situations de vulnérabilité qui influent sur son enfant et sur ses propres capacités de maternage. Dans cette grande proximité, l'enfant ressent et vit toutes les émotions de sa mère.

Quel projet d'accueil pour ces enfants ? Le Délégué général aux droits de l'enfant demande plus de considération de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les décisions judiciaires et administratives ainsi que des protocoles de collaboration avec les professionnels de l'enfance pour garantir les droits de l'enfant et l'accès à toutes les structures médicosociales. Les recommandations du réseau européen vont dans le sens de la création de maisons mères-enfants telles qu'il en existe déjà en Allemagne, aux Pays-Bas et en Espagne par exemple. Ces maisons à régime semi-ouvert permettent aux enfants et aux mères d'entretenir des liens plus serrés avec l'extérieur de la prison : crèche, famille, société, etc. La Belgique a voté une loi pour la création d'une section spécifique mais en pratique rien n'est encore prévu. Le terrain manque de repères clairs et, plus fondamentalement, c'est sans doute la question de la pertinence de la place de ces enfants dans les prisons qui n'est pas résolue...



Une cellule mère-bébé à Lantin © M. Delhaxhe

Références pour ce thème :

- *Enfants de parents incarcérés. Guide de bonnes pratiques. Perspectives européennes.* Eurochips 2008. Chapitre 5 « Enfants qui vivent avec leur mère détenue », pages 83-92.
- *Rapport annuel du Délégué Général aux Droits de l'Enfant 1995-1996.* Maintien des relations personnelles entre les enfants et leur parent détenu, pages 163-170.
- *Vade-mecum des droits de l'enfant*, Ed. Kluwer 2001. 6.11.6. « Les nourrissons dans les prisons », pages 103-115.